



De nouveaux horaires pour le transport des élèves du Jorat

www.24heures.ch |

Ecole Les autorités intercommunales et Taxi Romontois SA ont signé une convention, sous l'égide du Canton, pour assurer, et améliorer, le transport scolaire jusqu'à l'été

Un bus de Taxi Romontois SA devant le collège de Servion. Image: Patrick Martin

«Catastrophique.» C'est l'adjectif utilisé depuis la rentrée scolaire dans la région de Forel, Jorat-Mézières et Savigny pour qualifier le transport scolaire, assuré par la société Taxi Romontois SA. Après de multiples démêlés entre tous les acteurs du dossier, l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) et l'entreprise de transports ont signé, sous l'égide du Canton, une convention pour assurer le transport des élèves jusqu'à l'été 2018.

Concrètement, la médiation du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et de la Préfecture de Lavaux-Oron donnera lieu à de nouveaux horaires, qui seront communiqués début 2018. La délégation cantonale a rencontré à plusieurs reprises les membres du comité de l'ASIJ, les représentants de Taxi Romontois SA et a entendu une délégation du comité de l'Association des parents d'élèves du Jorat (APE-Jorat).

Pour rappel, cette dernière avait lancé fin septembre une pétition pour demander la rupture du contrat avec le transporteur. Les parents indiquaient être insatisfaits depuis deux ans déjà de ses services. Depuis la rentrée d'août, des retards de 20 à 30 minutes sont enregistrés, les trajets de certains élèves durent jusqu'à deux heures et des problèmes de sécurité sont soulevés. L'ASIJ a mandaté CarPostal pour planifier de nouveaux horaires, qui n'ont pas été appliqués. Face à cette situation tendue, l'ASIJ et Taxi Romontois SA avaient chacun pris un avocat. (24 heures)